

Compte-rendu du CDEN du mercredi 15 octobre 2014

Introduction faite par le nouveau Préfet, Richard Vignon, qui vante les mérites de la convention et la lie à la politique du gouvernement en matière d'éducation. Il évoque le rôle du comité de pilotage, qui s'inscrit selon lui, dans une démarche de qualité en faisant évoluer les réseaux pédagogiques dans un département où le tissu scolaire est riche et bien maillé. Il juge l'accueil des enfants handicapés très bon. Le Cantal dispose d'une ESPE, ce qui selon lui, conforte la qualité de la ressource première que sont les enseignants. Dans le domaine du numérique, il salue les efforts faits par les collectivités (Conseil régional, Conseil général et communes).

Sur l'approbation du procès-verbal du CDEN du 25 juin 2014, la FSU, s'étonne que la déclaration de RESF lue lors du CDEN du 25/06 n'ait pas été jointe au compte-rendu.

L'IA assure que l'ancien Préfet ne souhaitait pas qu'elle y figure.

Le Préfet accepte que cette déclaration soit jointe puisqu'elle a été lue en séance.

L'IA dresse le bilan de la rentrée en primaire : en plus des mesures arrêtées par la carte scolaire d'avril, 1 poste CPC n'étant pas pourvu est donc gelé, ajouts d'1 ETP TM brigade, 1 mi-temps pour modulation, 1 ETP et demi pour les décharges syndicales et ¼ ETP pour décharge particulière.

Constat effectifs des élèves : -188 élèves 9977 public (10165 à la rentrée 2013).

Constat 2nd degré : 8174 élèves + 83 élèves EREA.

- 4909 élèves au collège
- 913 en LEP
- 2209 en lycée

Les résultats aux examens (Brevet, BAC) étant supérieurs à la moyenne académique et nationale, l'IA fait remarquer la qualité de l'enseignement qui est dispensé dans ce département.

La FSU partage ce constat de réussite qui s'explique par la taille humaine des établissements. Cependant, la rentrée 2014 s'est déroulée dans un contexte très compliqué : des difficultés importantes pour avoir des PLC devant les élèves (problème national de recrutement). Des contractuels ont été embauchés en mathématiques et en anglais. Il manque toujours des professeurs en musique. Les stagiaires ayant obtenu des décharges, ils sont en poste à mi-temps. Alors qu'il y a une poussée du nombre d'élèves, les effectifs prévisionnels ont été, encore une fois, sous-évalués : les dotations ont donc été revues à la baisse. Ceci aboutit à des classes surchargées notamment dans les collèges aurillacois et en seconde.

L'IA répond que les classes situées en zone urbaine ont des effectifs conformes à la moyenne nationale. La réserve pour accompagner les projets et procéder aux ajustements de rentrée a été réduite. Un certain nombre de services étant partagés, des ajustements ont eu lieu pendant les 15 jours suivant la rentrée. La vigilance serait de mise en musique.

La FSU déplore qu'aucune réponse ne soit donnée pour la musique. Des problèmes de remplacements sont aussi à prévoir pour les congés de longue maladie et congés de maternité.

La FSU décrit la situation catastrophique des non-remplacements en lycée dus à un recrutement de plus en plus faible au niveau national, le recours aux vacataires étant lui aussi très difficile localement (bassin d'Aurillac éloigné des pôles universitaires), la pénurie au niveau des AED pour assurer la vie scolaire. Au lycée J. Monnet, les personnels de surveillance sont dans une précarité extrême, et sont placés dans une situation d'entorse au droit du travail (dépassements horaires hebdomadaires récurrents inadmissibles), ignorée par l'administration qui se renvoie la balle (rectorat, inspection académique). Un vrai problème de sécurité des élèves se pose. Les familles sont de plus en plus démunies.

La maintenance du matériel numérique est également très problématique : les collectivités, qui l'ont acheté, n'assurent pas l'entretien et la réparation. Les établissements sont obligés de puiser dans leurs fonds propres pour parer au plus urgent en faisant appel à des entreprises privées.

B. Delcros, vice-président du C.G. évoque le CIT (Cantal Ingénierie Territoire) qui assure la formation, la maintenance des équipements à l'attention des collectivités. Il informe les membres du CDEN qu'un travail sur une sectorisation plus claire est en cours et devrait s'achever en 2016-2017.

F. Vermande, conseiller général, réclame un constat d'effectifs, collège par collège, pour connaître plus précisément le nombre d'élèves par classe.

M. Peuch, de la FCPE, s'interroge sur la réelle mise en place de la liaison CM2-6^{ème} et pointe du doigt l'opacité de la sectorisation pour certaines écoles (écoles du quartier nord entre collèges J. de La Treille et J. Ferry).

Modification du calendrier scolaire : L'IA informe que le Rectorat a décidé de libérer le vendredi 15/05 (pont de l'Ascension) et de récupérer cette journée les mercredis après-midi 12/11 et 29/04 (semaines avec jours fériés du 11/11 et du 1/05).

La FSU regrette que les mercredis AM soient encore une fois impactés, au détriment des élèves (activités UNSS...). De sérieux problèmes d'organisation des cours sont à chaque fois engendrés et mettent à mal le fonctionnement des établissements. A chaque fois, les semaines sont très lourdes à la fois pour les enseignants et les élèves.

L'IA précise que ce point à l'ordre du jour n'est là qu'à titre informatif et que la décision du changement de calendrier scolaire est de la responsabilité du Recteur d'Académie.

Ajustement des horaires d'écoles (3 écoles concernées : Thiézac, Saint-Jacques des Blats et Coltines).

La FSU constate, qu'encore une fois, les horaires de 2 écoles d'un même RPI (Thiézac et Saint-Jacques des Blats) sont différents. On assiste à une parodie d'application de la réforme des rythmes, complètement déconnectée des attentes du terrain : enseignants, élèves, parents.

L'IA le justifie au titre de la mise en place des TAP dans les 2 écoles. Nouvelle preuve que cette réforme est celle du périscolaire.

Le règlement intérieur intègre les nouvelles dispositions de la loi de refondation de l'école (circulaire du 9/07/14).

L'Indemnités Représentatives de Logement (IRL) des instituteurs concernant 7 collègues (communes d'Aurillac, Vic sur Cère et Ytrac) sont reconduites sur le même mode de calcul.

Le représentant du conseil général présente la répartition de la **dotation de fonctionnement dans les collèges publics** qui est reconduite suivant les mêmes critères. Pour le transport, 3576 élèves sont pris en charge par 213 circuits de circuits spéciaux, 1100 par les lignes régulières routières (réseau Cantal Lib'), 175 élèves en situation de handicap par les lignes du réseau départemental, la Stabus à Aurillac ou en taxi.

Le Conseil Général prendra en charge 50% du coût des classes de neige organisées au Lioran à destination des élèves de collège, 20% de voyages à l'étranger pour découvrir des pays européens et reconduira la dotation forfaitaire de proximité pour les transports des sorties scolaires.

Vos représentants FSU

Julien Barbet, Didier Bertrand, Emeric Burnouf, Bruno Joulia, Denis Loubière et Lionel Maury

F.S.U.